des paroles prononcées par l'honorable député mécaniciens, section 1975, d'Elgin (M. McBain), alors qu'à presque chaque occasion que l'honorable député de Lapointe prend la parole lors d'un débat, il est le premier à fausser le Règlement, en ce qui touche la pertinence.

Il semble qu'il y ait une loi pour l'honorable député et une autre pour le reste de la Chambre. Ce n'est pas la première fois qu'il invoque le Règlement; que ce soit du côté de l'opposition ou des banquettes ministérielles, du moment que ce n'est pas de son goût, l'honorable député a toujours quelque chose à redire, mais lorsqu'on le rappelle lui-même au Règlement, tout de suite il crie au bâillon. Qu'il s'impose donc lui-même le bâillon au lieu d'en appeler au Règlement.

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Je ne crois pas avoir besoin de plus d'instructions à cet égard, mais j'aimerais signaler aux honorables députés le commentaire 119 (3) de la quatrième édition de Beauchesne, qui se lit comme il suit:

La règle de la pertinence n'est pas facile à définir et la mal comprendre peut porter une atteinte grave à la liberté de parole. On empêche souvent des députés d'user de leur droit à la parole en prétextant que leurs propos ne sont pas au point quand, en fait, ils portent sur des questions qui se rattachent même de loin, voire indirectement, à celle que l'on discute. Dans les cas indécis, le député doit avoir le bénéfice du doute. Il faut ac-corder beaucoup de latitude à la Chambre, forum où tous les aspects des affaires publiques peuvent être débattus, et chaque député a le droit de se faire entendre même si, dans l'exercice de ce droit, il s'écarte parfois de la rigidité de la procédure.

J'aime à croire que l'honorable député d'Elgin, ayant entendu la discussion, fera de son mieux pour s'en tenir à l'amendement.

M. McBain: Monsieur l'Orateur, en signalant les opinions exprimées dans la correspondance que j'ai reçue, j'essayais de faire ressortir, d'une façon équitable pour tous, les divergences de l'opinion publique sur la question du drapeau et celle d'un plébiscite. J'ai lu des passages de lettres reçues de personnes qui préfèrent le maintien du pavillon rouge et de lettres de personnes qui préconisent l'autre modèle. (Exclamations) Si l'honorable député de Lapointe ne veut pas entendre ces opinions, c'est sans doute parce qu'elles l'irritent. Autrement, il n'invoquerait pas le Règlement.

Monsieur l'Orateur, j'ai essayé d'être juste à l'égard des opinions, dans un sens ou dans l'autre, exprimées dans la correspondance que j'ai reçue. Je ne veux rien dire d'un autre télégramme qui m'est parvenu et qui favorise le maintien du pavillon rouge, mais j'aimerais attirer l'attention sur un téléémane de l'Association internationale des le gouvernement. Premièrement, on nous a

Saint-Thomas (Ontario), et se lit comme il suit:

La section 1975 (St. Thomas (Ont.)) de l'Association internationale des machinistes appuie l'idée d'un nouveau drapeau distinctif pour le Canada.

Hier, le président et d'autres membres du comité du drapeau nous ont appris combien leurs collègues et eux s'étaient montrés assidus aux réunions, qui se tenaient jusqu'à trois fois par jour. Il est agréable de savoir que tous les membres y étaient habituellement présents. Plaise au ciel qu'il en soit ainsi aux autres comités de la Chambre, afin qu'on n'ait pas à attendre comme on le fait avant d'atteindre le quorum. Je me garderai d'en nommer un en particulier, mais on sait sans doute à quel comité je pense. Je tiens à féliciter le comité du drapeau de ses efforts soutenus en vue de présenter un rapport acceptable au Parlement.

Le Parlement est saisi de la question du drapeau depuis bon nombre de mois, un si grand nombre, en effet, qu'il y aurait peutêtre lieu de revoir au complet la situation, afin que la Chambre sache à quoi s'en tenir.

C'est le 14 mai que nous avons eu la première indication du nouveau drapeau, alors que le premier ministre a invité des journalistes à sa résidence, sans doute au 24 rue Sussex, pour les informer que le gouvernement se proposait de passer à de nouvelles mesures législatives sur un drapeau. A cette occasion, il a exposé plusieurs modèles à l'étude et mentionné qu'il mettrait son gouvernement en jeu sur cette question.

Trois jours plus tard, le premier ministre se rend à Winnipeg au commandement national de la Légion royale canadienne, pour y prendre la parole. Il dit qu'il croit très sérieusement que nous devrions avoir un drapeau national distinctif, comprenant la feuille d'érable. Le lendemain, il fait voir quelques modèles à une conférence de presse. Le lendemain, 19 mai, on rapporte que le gouvernement examine des modèles et le 21 mai, que le gouvernement a pris une décision, mais on ne communique pas cette décision. Le 27 mai, on rend public le modèle à trois feuilles d'érable rouges sur fond blanc, bordé à chaque bout de bandes bleues.

Je me demande pourquoi le premier ministre a présenté ce modèle car, en feuilletant le Guide parlementaire, j'ai remarqué que le premier ministre était né un 23 avril, fête de saint Georges. Je me serais attendu qu'en reconnaissance du jour de sa naissance, le premier ministre propose un dessin contenant quelques croix religieuses.

La majorité du grand public estime que la question du drapeau a été mal conduite gramme favorisant le nouveau drapeau. Il dès le début par le premier ministre et par

[L'hon. M. Lambert.]